

中華民國外交部外交及國際事務學院  
與  
布吉納法索外交國際高等研究院  
協定

基於對國際專業高等教育機構學術合作重要性之認知；

基於對進一步發展外交合作並提高外交人員職能學養之  
關切；

在強化政治、經濟、文化與財經等領域研究之架構下；

期望建立在國際法、外交權法及其他一切有助外交行為  
與國際關係學門之資訊交流；

中華民國外交部外交及國際事務學院與布吉納法索外交  
國際高等研究院，以下稱締約雙方，協議如后：

**第一條**

雙方同意就彼此之學程與其他學術活動進行積極之交流。

**第二條**

雙方承諾在共同關切之領域促進學者、專家與研究員之交流。

雙方得採行措施鼓勵訓練課程研討會與說明會之舉行，特別是由彼此官員舉辦上揭活動。

**第三條**

雙方得就輪流於臺北與瓦加杜古舉辦課程及研討會之可能性，進行諮商。

#### 第四條

雙方將就各自之出版品及其他公、私部門出版之文件，進行交流。

#### 第五條

雙方得就共同關切之活動進行資訊交流，特別是國內及國際會議之參與，以及學術與外交人員培訓機構會議之資訊。

#### 第六條

本協定以中文及法文各繕二份，並由雙方代表於本協定簽字，以昭信守。

本協定自簽署日起生效，效期3年。倘締約之任一方未於本協定效期屆滿之3個月前向另一方以書面表達其終止之意，本協定將自動延長3年。

本協定於西元2015年1月28日在臺北簽署，以中文及法文各繕製兩份，兩種文字約本同一作準。

中華民國外交部  
外交及國際事務學院



副院長 徐勉生

布吉納法索  
外交國際高等研究院



院長 宮秉內



# CONVENTION

ENTRE

L'INSTITUT DE LA DIPLOMATIE ET DES  
AFFAIRES INTERNATIONALES DU MINISTERE  
DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA  
REPUBLIQUE DE CHINE (TAIWAN)

ET

L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES  
INTERNATIONALES (INHEI) DU BURKINA FASO

Reconnaissant l'importance de la coopération académique entre institutions internationales d'enseignement supérieur et/ou professionnel ;

Soucieux de développer davantage la coopération et la formation dans le domaine de la diplomatie et du perfectionnement de leurs diplomates ;

Dans le cadre du renforcement de la Recherche dans les domaines politiques, économiques, culturels, financiers ;

Désireux d'établir l'échange d'informations sur les sujets de droit international, de droit diplomatique et de toutes autres disciplines utiles à la conduite de la diplomatie et des relations internationales ;

L'Institut de la Diplomatie et des Affaires Internationales du Ministère des Affaires Etrangères de la République de Chine (Taïwan) et l'Institut des Hautes Etudes Internationales du Burkina Faso, ci-après dénommés les « Parties », ont convenu de ce qui suit :

## ARTICLE I

Les Parties ont convenu de tenir un échange actif d'informations sur leurs programmes d'études respectifs et autres activités académiques.

## **ARTICLE II**

Les Parties s'engagent à faciliter l'échange d'académiciens, de conférenciers, d'experts et de chercheurs dans les domaines d'intérêts communs.

Les Parties peuvent prendre des dispositions pour encourager la tenue des conférences et des présentations à organiser en particulier par leurs officiels dans le cadre des programmes de formation.

## **ARTICLE III**

Les deux Parties pourront se consulter sur la possibilité d'organiser des cours et des séminaires qui se tiendraient alternativement à Taïwan et à Ouagadougou.

## **ARTICLE IV**

Les deux Parties échangeront leurs publications respectives, ainsi que d'autres documents publiés par des institutions publiques ou privées de leurs pays respectifs.

## **ARTICLE V**

Les deux institutions pourront échanger des informations sur les activités d'intérêt commun, en particulier la participation aux réunions nationales et internationales, des académies et des établissements académiques dispensant la formation pour les diplomates.

## **ARTICLE VI**

La présente Convention sera rédigée en langue chinoise et française, en deux (2) exemplaires dûment signés par les deux Parties.

Elle prend effet à compter de la date de signature pour une durée de trois (3) ans. L'une des Parties peut librement décider de mettre fin à la présente Convention en respectant pour ce faire un préavis de trois (3) mois. Passé ce délai, le renouvellement sera automatiquement renouvelé pour trois (3) ans.

Fait à Taipei le 28 janvier 2015 en deux (2) exemplaires originaux, chacun en langue chinoise et française tous les textes faisant également foi.

POUR L'INSTITUT DE LA DIPLOMATIE  
ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES  
DU MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE  
DE CHINE (TAIWAN)

POUR L'INSTITUT DES HAUTES  
ETUDES INTERNATIONALES DU  
BURKINA FASO

Le Président

Le Directeur Général

*Mien-sheng Hsu*  
Mien-Sheng HSU  
Ambassadeur

*Didace Zidahon GAMPINE*  
Didace Zidahon GAMPINE  
Chevalier de l'Ordre National  
Chevalier de l'Ordre des  
Palmes Académiques

*A*  
*ms*